

---

Présidence : Roumanie

## 849<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 29 mars 2017

Ouverture : 10 h 05

Suspension : 13 h 05

Reprise : 15 h 05

Clôture : 16 h 05

2. Président : Ambassadeur C. Istrate  
M. D. Şerban

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : PROJETS RELATIFS  
AUX ALPC : CAS DE LA RÉPUBLIQUE DE  
MOLDAVIE

- *Exposé de M. O. Nicolae Babin, Vice-Ministre, Ministère des affaires intérieures de la République de Moldavie*
- *Exposé du lieutenant-colonel A. Camerzan, état-major général de l'Armée nationale de la République de Moldavie*
- *Exposé de M<sup>me</sup> B. Balon, Chef du Centre d'échange d'informations d'Europe du Sud-Est et d'Europe orientale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre (SEESAC), PNUD*
- *Exposé de M. L. Karakas, spécialiste des questions politico-militaires, Mission de l'OSCE en Moldavie*

Président, représentant du Vice-Ministre des affaires intérieures de la République de Moldavie (M. A. Belous), M. A. Camerzan, M<sup>me</sup> B. Balon, M. L. Karakas, Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association

et pays candidat potentiel ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/112/17), Autriche (également au nom de l'Allemagne, du Canada, de la Suède et de la Suisse) (FSC.DEL/114/17 OSCE+), Autriche, Espagne (annexe 1), Suisse, Biélorussie, Coordonnateur du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Italie), États-Unis d'Amérique, Coordonnateur du FCS pour les questions relatives aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

*Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/115/17), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/113/17), Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (annexe 2), Autriche

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : représentant du Centre de prévention des conflits, Pologne, Allemagne
- b) *Invitation à la réunion organisée par la Présidence sur le thème « Dialogue intersession de l'OSCE sur les doctrines militaires », prévue les 4 et 5 mai 2017, et rappel concernant la réunion du Groupe informel d'Amis sur le dialogue structuré, prévue le 7 avril 2017* : Autriche (annexe 3)
- c) *Nomination d'un nouveau Coordonnateur de la Présidence du FCS pour le Document de Vienne* : Président, Coordonnateur sortant du Président du FCS pour le Document de Vienne (Suisse), Coordonnateur entrant du Président du FCS pour le Document de Vienne (Suisse), Portugal
- d) *Annonce d'un rapport d'évaluation sur la faisabilité des méthodologies d'élimination des excédents de munitions élaborées par le Centre militaire, scientifique et technique national DELTA de Géorgie (FSC.DEL/60/17)* : Coordonnateur du FCS pour les questions relatives aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie), Géorgie
- e) *Réunion du Groupe informel d'Amis sur le programme de démilitarisation du Monténégro (MONDEM), tenue le 29 mars 2017* : Président, Coordonnateur du FCS pour les questions relatives aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)
- f) *Contributions financières aux projets relatifs aux armes légères et de petit calibre en Bosnie-Herzégovine* : Norvège (annexe 4), Bosnie-Herzégovine, Coordonnateur du FCS pour les questions relatives aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)

- g) *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la neutralisation d'ALPC, prévue le 30 mars 2017 : Allemagne*

4. Prochaine séance :

Mercredi 5 avril 2017 à 10 heures, Neuer Saal

---

**849<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 855 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE**

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

L'Espagne s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Je souhaite cependant aussi faire une déclaration au nom de mon pays.

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier les intervenants de ce matin pour leurs exposés intéressants et enrichissants, ainsi que la Présidence pour avoir inscrit cette importante question à notre ordre du jour.

La question des armes légères et de petit calibre (ALPC) a tenu et continue de tenir à cœur à l'Espagne. La preuve en est la participation prévue à la réunion de demain, consacrée à la neutralisation des ALPC, du Commissaire en chef de la Brigade centrale du renseignement de la police nationale espagnole, qui était chargé de l'opération « Portu », laquelle a permis récemment de démanteler en Espagne une organisation criminelle qui remettait illégalement en circulation des armes qui avaient été précédemment désactivées.

Malheureusement, le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre a pris une importance particulière à l'échelle internationale ces dernières années. Certes, ces armes ne sont pas à elles seules la cause des conflits armés, mais leur trafic illicite vers des zones instables peut exacerber ces conflits, augmentant ainsi sensiblement les risques pour la population. Nous avons aussi été témoins récemment de la façon dont des armes légères, introduites par des voies illicites, sont couramment utilisées pour commettre des attentats dans des pays occidentaux.

Par ailleurs, il est bien connu que le transport maritime est l'un des principaux moyens utilisés pour le trafic illicite, notamment d'armes légères et de petit calibre.

Bien que divers outils aient été élaborés ces dernières années pour tenter de couper l'approvisionnement des organisations criminelles et des groupes terroristes en armes légères et de petit calibre, il reste beaucoup à faire pour élaborer de nouvelles stratégies qui contribueront à la réalisation de cet objectif.

Ayant cela présent à l'esprit et rappelant les mesures déjà en place au sein de notre organisation pour lutter contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre, y compris le

trafic par voie aérienne, nous considérons que l'OSCE peut aussi servir d'enceinte de premier plan pour l'échange d'informations et l'élaboration de meilleures pratiques dans le secteur maritime, en complément de celles adoptées pour lutter contre le trafic par voie aérienne.

Par conséquent, et en guise de témoignage supplémentaire de l'engagement de l'Espagne dans ce domaine, je souhaite annoncer que nous avons l'intention de distribuer aujourd'hui, de concert avec la France, l'Italie et Malte, en tant que coauteurs, un projet de décision intitulé « Prévention du trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et/ou de munitions par voie maritime » et de demander son inclusion à l'ordre du jour du Groupe de travail A de ce forum, afin d'examiner les possibilités de parvenir à consensus sur cette proposition.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/855

29 March 2017

Annex 2

FRENCH

Original: RUSSIAN

---

**849<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 855 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Du fait que la Crimée a été mentionnée dans les déclarations de ce jour d'un certain nombre de délégations, la délégation de la Fédération de Russie juge utile de faire les observations suivantes.

La proclamation de l'indépendance de la République de Crimée et son incorporation à la Fédération de Russie ont été l'expression légitime du droit du peuple de Crimée à l'auto-détermination à un moment où l'Ukraine, forte d'un soutien étranger, subissait un coup d'État et où des éléments nationalistes radicaux influaient avec force sur les décisions adoptées dans le pays, ce qui se traduisit à son tour par la méconnaissance des intérêts des régions ukrainiennes et de la population russophone.

La population multi-ethnique de Crimée, à une majorité écrasante des voix, prit les décisions appropriées, exprimant ainsi sa volonté en toute liberté et équité. Le statut de la République de Crimée et de la ville de Sébastopol, entités à part entière de la Fédération de Russie, ne saurait être remis en question ni réexaminé. La Crimée est russe et elle le restera. C'est une réalité dont nos partenaires devront bien s'accommoder.

Cette position se fonde sur le droit international, auquel elle est pleinement conforme.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.



---

**849<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 855 du FCS, point 3 b) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTRICHE**

Monsieur le Président,

À propos de la réunion intitulée « Dialogue intersessions de l'OSCE sur les doctrines militaires » que la Présidence va organiser les 4 et 5 mai 2017, nous souhaitons formuler les observations ci-après.

Ainsi qu'il a déjà été annoncé dans la lettre d'invitation le 15 février 2017, cette réunion se déroulera à la *Landesverteidigungsakademie*, à Vienne, et les débats porteront sur l'évolution des doctrines militaires et sur les perceptions des menaces, les nouveaux défis en matière de sécurité et les contacts entre militaires.

Cette réunion joue un rôle important dans le programme politico-militaire de notre Présidence et contribue en outre au dialogue structuré institué par le Président en exercice dans sa lettre datée du 20 février 2017. Alors que la première réunion du Groupe de travail informel pour le dialogue structuré qui aura lieu le 7 avril examinera les « perceptions convergentes et divergentes de la menace dans l'espace de l'OSCE », le dialogue intersessions de l'OSCE portera plus particulièrement sur les doctrines militaires.

Conformément à la lettre d'invitation et en complément de celle-ci, nous tenons à souligner que nous encourageons maintenant aussi la participation des capitales au niveau des directeurs au dialogue intersessions de l'OSCE. Cela a également été mentionné dans le calendrier indicatif du dialogue structuré qui vous a été communiqué la semaine dernière. Veuillez noter que la date limite d'inscription est le 4 avril 2017.

En outre, nous appelons tous les États participants intéressés à envisager de contribuer à la réunion en fournissant un conférencier de haut niveau le cas échéant pour une des séances sur les perceptions de la menace, les déterminants des doctrines militaires ou les nouvelles menaces et les nouveaux défis en matière de sécurité. N'hésitez pas à contacter des membres de notre mission permanente pour de plus amples informations.

Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi de demander que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/855

29 March 2017

Annex 4

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**849<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 855 du FCS, point 3 f) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA NORVÈGE**

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, à la séance du FCS consacrée aux projets relatifs aux ALPC, j'ai le plaisir d'annoncer que la Norvège a décidé de faire don de 400 000 couronnes norvégiennes, soit environ 45 000 euros, au projet de l'OSCE relatif aux ALPC et aux SMC (ExB 2200393) qui porte sur le renforcement de la sûreté et de la sécurité des sites de stockage des munitions et des armes en Bosnie-Herzégovine.

La Norvège a soutenu les activités menées par la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine dans ce domaine au cours des dernières années et a beaucoup de respect pour le travail effectué sur ces projets par toutes les parties concernées.

Ce nouveau don a pour objectif de contribuer aux efforts déployés par l'OSCE pour améliorer la sûreté et la sécurité de la population dans la région tout en réduisant le risque de prolifération des armes et des munitions, et plus particulièrement d'aider à améliorer les normes nationales de sécurité physique et de gestion des stocks en Bosnie-Herzégovine.

Monsieur le Président,

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de cette séance.

Merci.